

Division de l'organisation scolaire de la Drôme

Référence de l'arrêté : arr. n°CS-2023-4

ARRÊTÉ

**portant modification de la carte scolaire
dans l'enseignement du premier degré public de la Drôme
pour l'année scolaire 2023/2024**

L'inspecteur académique des services de l'éducation nationale,
directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition,
des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat

VU le code de l'Education, notamment les articles D211-9 et R235-11,

VU le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à la gouvernance académique,

VU le décret 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques,

VU le retrait de 10 postes d'enseignants du 1er degré au département
de la Drôme au titre de l'année scolaire 2023-2024,

VU l'avis des maires concernés,

VU le Comité Social d'Administration consulté le 5 septembre 2023,

ARRETE :

TITRE 1 : IMPLANTATION D'EMPLOI**ARTICLE 1 L'emploi suivant est attribué à compter du 1^{er} septembre 2023 :**

Circonscription de Valence Rhône

Conseiller pédagogique de circonscription

1 poste

TITRE 2 : RETRAIT D'EMPLOI**ARTICLE 2 L'emploi suivant est retiré à compter du 1^{er} septembre 2023 :****Emplois en école primaire**

0261254X VALENCE E.P.PU PIERRE BROSSOLETTE

REP

1 poste

TITRE 3 : MESURES TECHNIQUES**ARTICLE 3 Mise à jour de rattachement administratif**

Support ERS (enseignant référent de scolarisation)

Support BED/REF n° 18582 0,50 ETP

Nature de support	N° de support	Rattachement administratif au 01/09/2022	Rattachement administratif au 01/09/2023
BED/REF	18582	Circonscription Crest 0260056V Dieulefit - Collège E. Chalamel 0260009U	Circonscription Crest 0260056V Die - Collège du Diois 0261093X

ARTICLE 4 Régularisation du redéploiement des supports de personnels itinérants suite au redécoupage des circonscriptions rentrée 2019 : Psychologues de l'Education nationale

Circo R23	Suite du redéploiement R19 (atteinte cible)	Nombre de PSYEN R23
Crest Vallée de la Drôme 0261489C	1	3
Crest 026056V	-1	3

TITRE 4 : POUR INFORMATION**ARTICLE 5 Implantations provisoires****Emplois implantés à titre provisoire pour un an, soit jusqu'au 31/08/2024****Postes classe**

0260572F BEAUMONT-MONTEUX E.P.PU

1 poste

0260180E CHATILLON EN DIOIS E.P.PU

1 poste

0260518X VERCHENY E.P.PU ANTOINE BARNAVE

1 poste

Décharge de direction

0260180E CHATILLON EN DIOIS E.P.PU

0,25 poste

ARTICLE 6 Changement de nature d'école d'application

L'école élémentaire d'application Jean de La Fontaine devient l'école élémentaire Jean de La Fontaine et conserve son numéro UAI (0260485L).

Cette décision relève d'une information du Comité Social d'Administration Académique du 26 juin 2023.

ARTICLE 7 Changement de nature d'école

L'école élémentaire d'Ourches devient une école primaire et conserve son numéro UAI 0260292B.

ARTICLE 8 Décharges de direction exceptionnelles pour un an soit jusqu'au 31/08/2024

Le poste d'enseignant "Réussite Objectif 6ème" est implanté à l'école élémentaire Le Rocher à Pierrelatte (0261244L).

ARTICLE 9 Décharges de direction exceptionnelles pour un an soit jusqu'au 31/08/2024

CIRCONSCRIPTION							Coût
VALENCE RHONE							
E.M.PU	0260660B	VALENCE E.M.PU FERDINAND BUISSON					0,17
E.E.PU	0261349A	VALENCE E.E.PU FERDINAND BUISSON					0,17

ARTICLE 10 Un extrait conforme de cet arrêté sera adressé à chaque maire concerné.

La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme est responsable de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valence, le 5 septembre 2023

SIGNÉ

Pour la Rectrice et par délégation,
L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Drôme